



**SYNDICAT CGT  
BASE INTERMARCHE  
Rochefort-sur-Nenon**

**REUNIONS CE - DP - CHSCT  
Mars 2019  
La CGT vous informe**

#### **ACTIVITES CE**

Les nouveaux tickets de cinéma sont arrivés, ils ont une validité jusqu'au 26 août 2019.

Si vous souhaitez des parfums, pensez à rendre vos commandes avant le 9 avril.

La fête des pères et des mères aura lieu le mercredi 22 mai sur base avec un cadeau surprise à tous les papas et mamans embauchés. Un concours de pêche est prévu un dimanche de mai ou de juin à Foucherans.

#### **ORGANISATION DE TRAVAIL**

**Pour la sécurité de tout le personnel**, La CGT demande de remettre la même hauteur des palettes qu'au début de l'année. De plus cela évitera la casse, les manquants de livraison, le dépotage des colis, les BNC... La direction dit que c'est un paramétrage national donc la hauteur restera ainsi !

**A la demande des salariés, pour la sécurité des piétons et des chargeurs**, nous demandons que l'allée piétonne vers les portes de chargements sur le quai réception soit revue. La direction refuse prétextant que cela a été validé par la CARSAT en 2017. A cette époque, le chargement ne s'effectuait pas sur ce quai !

#### **Faudra-t-il attendre un accident sur base ou en PDV pour agir ?**

Pour faciliter le travail des chargeurs et des chauffeurs, nous avons demandé un paramétrage (qui existait il y a quelques années) pour bloquer les trackers quand il y a plusieurs magasins à charger afin de ne pas mélanger les points de vente dans la semi. La direction refuse.

Le CE a été informé sur le déploiement toute France **d'un système de géolocalisation et capteur pneumatique sur l'ensemble des semi-remorques.**

#### **CONDITIONS DE TRAVAIL**

En CHSCT, La CGT est intervenue sur le bip de recul des transpalettes car cela est gênant pour le personnel travaillant dans les bureaux et sur la vocale. La direction ne reviendra pas sur les bips de recul qui est une action de prévention. **Nous demandons une évaluation des risques liés au bruit avec un mesurage des niveaux de bruit auxquels les travailleurs sont exposés.**

Les règles de prévention des risques pour la santé, la sécurité des travailleurs exposés au bruit sont déterminées par la réglementation donc Affaire à suivre....

#### **ACCIDENT DE TRAVAIL**

La CGT rappelle que **tout accident de travail même bénin doit faire l'objet d'une déclaration d'accident de travail même si cela déplaît au Responsable RH !** Pour la petite histoire, un SST cherchait encore cette semaine le cahier des accidents bénins qui n'existe plus depuis janvier 2017 ! **Comme quoi, il manque encore de l'information et formation sur la base !**

#### **RECRUTEMENT – CHANGEMENT DE POSTES**

La direction est en cours de recrutement d'un nouveau responsable d'exploitation.

Un chef de quai a demandé sa mobilité sur la base automatisée d'Erbrée (35), il sera remplacé par un chef d'équipe préparation. Dans les mois à venir, le chef d'équipe de la MEA rejoindra le bureau des chefs d'équipe afin d'organiser le travail, de manager et d'être sur le terrain ...

La gestion des MEA sera effectuée par un(e) employé(e) après formation.

**La Direction refuse d'afficher tous les postes disponibles sur Rochefort  
Les embauches ou les promotions se font à la discrétion de la Direction !!!**

Des salariés quittent ou sont en projet de quitter l'entreprise du fait des faibles salaires : il faut que le gouvernement accède à la revendication CGT de 1800 € pour le SMIC, ce qui obligerait la direction à mettre le niveau 1 de la grille à ce montant avec répercussion sur l'ensemble des emplois.

### **FORMATION**

9 salariés bénéficieront de la formation CQPI sur 2019. Si cette formation vous intéresse, pensez à faire votre demande (voir affichage Direction) car sur Rochefort 2 il faudra 60 agents logistiques !

A la demande de la CGT, la direction accepte que des repas chauds soient servis pour les formations d'une durée supérieure à un jour.

### **BASE MIXTE ROCHEFORT 2**

Une nouvelle réunion de CE a eu lieu sur le PTL 4 et notamment sur le projet de Rochefort 2.

Les plans de Rochefort 2 ne sont toujours pas communiqués alors que le permis de construire est déposé : de qui se moque-t-on ? Qu'est-ce que la direction nationale a à nous cacher ?

La direction dit que Rochefort 1 ne sera pas gardé. Ce qui signifie que nous aurons encore des entrepôts extérieurs vu que la cellule sec sera de plus 3000 m<sup>2</sup> à Rochefort 1 (le chapiteau fait 2000 m<sup>2</sup> !).

Le directeur assure que les horaires de Rochefort 2 ne seront pas les mêmes horaires que Rochefort 1.

Les membres du CE ont demandé :

- La prorogation de l'accord temps de travail de Rochefort 1 sur Rochefort 2 afin de pouvoir négocier sereinement un nouvel accord en connaissance de la nouvelle organisation et notamment de l'organisation de la mécanisation du frais.
- La prorogation des mandats de tous les élus en attente d'une nouvelle élection sur Rochefort 2
- La visite par les IRP (CE-DP-CHSCT-DS) d'une base type Rochefort 2 et d'une base automatisée et pour les salariés, la visite d'une base type Rochefort 2

L'expert du CCE a démontré que la direction n'a aucun motif économique justifiant de licencier des centaines de salariés. A moins d'une semaine de la fin de la procédure, le document unilatéral de la direction sur le Plan de Transformation Logistique (PTL4) et ses conséquences sociales n'est toujours pas envoyé aux membres du CCE !

La CGT a rappelé à la direction qu'elle avait l'obligation de communiquer les impacts par catégorie professionnelle des suppressions et de créations d'emploi sur Rochefort 2 et sur les autres établissements impactés.

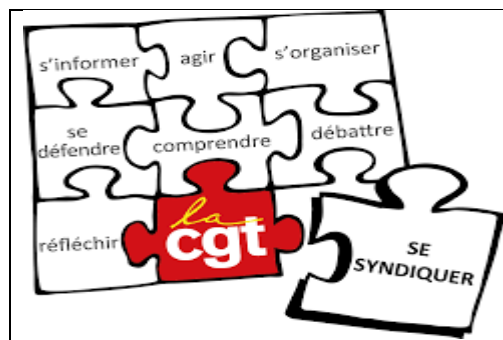
Nous demandons que la direction prenne en compte les remontées et la réalité du terrain suite aux nouvelles ouvertures de base.

\*\*\*\*\*

**Le syndicat CGT de la base maintient son appel à un débrayage illimité de 0 à 24 h**

**NOUS EXIGEONS**

- *La reconnaissance de l'ancienneté à partir de 3 ans.*
- *Un 14<sup>ème</sup> mois à la place de l'intéressement*
- *Un important complément d'intéressement*
- *L'embauche des précaires en CDI*
- *La suppression du travail du samedi,*
- *La baisse des productivités...*
- *La promotion en interne et non en externe*
- *Le respect des repos et du temps de travail hebdomadaire*
- *Passage de 35 h à 32 h avec maintien du salaire...*



Retrouvez ce tract du 28 mars 2019 sur le blog de la CGT Intermarché : <http://rochefortcgt.canalblog.com/>